

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 8 avril 2021

Délibération n° 2021 – 8/04/2021 – 22

Compte rendu des travaux de la commission FSDIE du 3 mars 2021

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 16 mars 2021

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 11 Membres représentés : 6 Total : 17 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0 |
|---|---|

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 3 mars 2021 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.**

Dijon, le 9 avril 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Compte rendu de la commission FSDIE du 3/03/2021
Tableau commission FSDIE du 3/03/2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 03/03/2021, 14 h

Par Teams

Compte-rendu

Membres

Présent.e.s : Ambre Adamiak, Liam Fontaine, France Herrscher, Véronique Lahaie.

Excusé.e.s : Léa Clouzot, Alain Rauwel, Maxence Roulliat.

Excusé.e.s avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à A. Adamiak).

Absent.e.s : Gwladys Bouillin, Léa Clouzot, David Cousson, Léana Mc Carthy, Soline Pion.

Associations représentatives

Présente.s : AEAEGUD (Luca di Filippo), BEDAPS (Lucile Tison), Adexpra Radio Dijon Campus (Valentine Leboucher) à partir de 15 h.

Excusée avec procuration : Génération Campus (procuration à l'AEAEGUD).

Absentes : ASUB, Epi'campus, ESN InsiDijon, Parlement des Etudiants.

La commission de ce jour a 3 types de dossiers à étudier :

- La demande de subvention reçue (ADAH – Voyage en Tanzanie)

Voir le tableau ci-joint

- Le versement des montants liés aux conventions annuelles.

Les comités de pilotage des 3 associations conventionnées, ASUB, Epi'campus et Adexpra (Radio Dijon Campus) ont eu lieu en janvier dernier. Ambre Adamiak en fait un compte-rendu, présente le bilan de l'année écoulée et les perspectives pour 2021, puis le versement des montants annuels est soumis à l'avis de la commission.

Après cet avis favorable pour toutes trois, les conventions pour l'année 2021 seront rédigées pour être soumises pour approbation à la CFVU et au CA en même temps que les travaux de la commission de ce jour.

- L'aide aux élu.e.s

Le règlement du FSDIE précise :

Titre II – Les critères d'attribution

Section 2 : Actions spécifiques :

« Aide aux élus des conseils centraux : une attribution de 200 € pour les élus titulaires et de 100 € pour les élus suppléants est accordée en fonction de leur participation aux conseils (taux de présence laissé à l'appréciation de la commission). Cette mesure encourage la coopération entre titulaires et suppléants. La subvention est versée à l'association labélisée choisie par l'étudiant élu et assidu. »

La participation aux instances (CFVU et CA) est relevée par le BVE sur les verbatim et délibérations approuvées et disponibles sur le site de l'université, le tableau est présenté aux membres.

Il s'agit aujourd'hui de déterminer le taux de présence qui déclenchera la possibilité du versement de l'aide.

Les membres se prononcent en faveur de la reconduction du calcul précédemment appliqué :

- titulaire : si l'él.u.e a participé à 50 % ou plus des séances, les 200 € sont versés,
- suppléant.e : si l'él.u.e a participé à 33 % ou plus des séances, les 100 € sont versés.

A la suite des décisions de ce jour, France Herrscher (BVE) contactera les étudiant.e.s élu.e.s concerné.e.s pour connaître les associations destinataires, afin de présenter le montant exact des sommes à verser lors de la prochaine commission.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, Ambre Adamiak remercie les membres de leur participation et lève la séance à 15 h 15.

| Commission FSDIE du 03/03/2021 | | | | | | | | |
|--------------------------------|-------------|---|------------|------------|-------------------|-----------------|-----------------|--|
| N° | Association | Projet / objet | Date début | Date fin | Montant sollicité | Avis commission | Montant accordé | Commentaires |
| Conventions annuelles | | | | | | | | |
| 2021-04 | Epi'campus | Convention annuelle 2021 | 01/01/2021 | 31/12/2021 | 15 000 € | favorable | 15 000 € | |
| 2101-05 | Adexpra | Convention annuelle 2021 | 01/01/2021 | 31/12/2021 | 30 000 € | favorable | 30 000 € | |
| 2021-06 | ASUB | Convention annuelle 2021 | 01/01/2021 | 31/12/2021 | 40 000 € | favorable | 40 000 € | |
| Projet | | | | | | | | |
| 2021-03 | ADAH | Voyage de solidarité internationale en Tanzanie | 20/06/2021 | 03/07/2021 | 3 500 € | favorable | 3 500 € | La commission relève la qualité du dossier, le projet en lui-même et son organisation, et les efforts d'autofinancement, bien que la part des étudiants soit élevée (presque 900 €/étudiant). Elle s'interroge toutefois sur la possibilité de voyager à l'étranger à la période envisagée (juin/juillet) et sur les mesures sanitaires qui seront en vigueur à ce moment-là. Elle met en garde et engage l'association à s'enquérir des conditions d'annulation et des assurances en la matière. Des frais seront sans doute engagés, puisque visas et vaccins seront faits et payés même si le projet est annulé. La commission émet un avis favorable, mais le BVE s'assurera que le projet est effectivement mis en oeuvre avant le versement effectif de la subvention si celle-ci est validée. |
| Total | | | | | 88 500 € | | 88 500 € | |